

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 septembre 2009

CP 09/09-11

L'an deux mil neuf, le 28 septembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Astruc, Astoul et Bénech.

Absents, excusés : MM. Cambon, Massip, Moignard et Roset.

**ACQUISITIONS FONCIERES POUR DIVERSES OPERATIONS
COMMUNES DE LAVILLEDIEU-DU-TEMPLE,
SAINT-PROJET ET CAYLUS**

- Aménagement d'un carrefour giratoire au droit de la RD 958 et du chemin Lassalle à Lavilledieu-du-Temple

Par délibération du 1^{er} mars 2007, l'Assemblée départementale a arrêté son programme annuel de voirie qui incluait notamment l'opération d'aménagement d'un carrefour au droit de la RD 958 et du chemin Lassalle à Lavilledieu-du-Temple, et a décidé du principe des acquisitions foncières nécessaires, mentionnées dans le tableau ci-joint.

Cette acquisition, d'un montant inférieur à 75 000 €, a été négociée à l'amiable, hors estimation des Domaines, conformément à l'article 23 de la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, dite « loi Murcef ».

Il convient à présent de transmettre les pièces nécessaires à l'acte de vente à Maître Jean-Jacques Fel, notaire à Montauban.

- Création d'un remblai de soutènement sur la RD 33 à Saint-Projet

Par courrier du 26 mai 2008, une personne nous a informé d'un problème de sécurité lié à un risque lors de croisement de deux véhicules en cas de voiture stationnée sur l'accotement au droit de sa propriété.

De ce fait, le Département a décidé de procéder à un élargissement de l'accotement par création d'un remblai.

La réalisation de cette opération nécessite d'empiéter sur une parcelle voisine, référencée dans le tableau ci-annexé.

La prise de possession anticipée de cet immeuble est effective depuis le 2 octobre 2008.

L'avis des Domaines n'a pas été requis, le montant de l'acquisition étant inférieur à 75000 € (article 23 de la « loi Murcef »).

Dès lors les documents permettant de dresser l'acte notarié doivent être adressés à Maître Sophie Burtey, notaire à Caylus.

- Aménagement de carrefour au droit des RD 33 et VC 2 à Caylus.

Dans sa séance du 21 février 2008, l'Assemblée départementale a défini son programme annuel de voirie qui incluait notamment l'opération d'aménagement de carrefour au droit des RD 33 et VC 2 à Caylus, et a décidé du principe des acquisitions foncières nécessaires figurant dans le tableau porté en annexe.

Ces acquisitions, d'un montant inférieur à 75 000 €, ont été négociées à l'amiable, hors estimation des Domaines (article 23 de la « loi Murcef »).

Les documents permettant d'établir les actes régularisant ces transferts de propriété doivent être transmis à Maître Jean-Jacques Fel, notaire à Montauban.

A l'examen de ces éléments, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à finaliser les affaires foncières suivantes dont le détail est présenté en annexe :
 - RD 958 : aménagement d'un carrefour giratoire à Lavilledieu-du-Temple
 - RD 33 : création d'un remblai de soutènement à Saint-Projet
 - RD 33 et VC 2 : aménagement de carrefour à Caylus ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes et documents se rapportant à ces opérations, notamment les actes notariés qui seront dressés par Maître Jean-Jacques Fel, notaire à Montauban (pour Lavilledieu-du-Temple et Caylus) et Maître Sophie Burtey, notaire à Caylus (pour Saint-Projet) ;
- Précise que la somme de 12 229 € correspondant à la totalité des prix de vente reportés dans les tableaux ci-annexés et les frais notariés correspondants seront prélevés sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 2151, sous-fonction 621 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président

ANNEXE

CP 09/09-11annexe

■ **RD 958/chemin Lassalle – aménagement de carrefour sur la commune de Lavilledieu-du-Temple**

PARCELLES CONTENANCE	PRIX DES DOMAINES	PRIX DE VENTE ACCEPTE PAR PROMESSE DE VENTE
E 1693 55ca	Sans objet	2 200 €
F 1007 95ca F 1009 1a 47ca	sans objet	8 460 € comprenant les travaux de reconstitution de clôture

■ **RD 33 – création d'un remblai de soutènement à Saint-Projet**

PARCELLE CONTENANCE	PRIX DES DOMAINES	PRIX DE VENTE ACCEPTE PAR PROMESSE DE VENTE
C 1055 2a 21ca	Sans objet	150 €

■ **RD 33/VC 2 – Aménagement de carrefour à Caylus**

PARCELLES CONTENANCE	PRIX DES DOMAINES	PRIX DE VENTE ACCEPTE PAR PROMESSE DE VENTE
G 1351 71ca	sans objet	100 €
G 1357 49ca	sans objet	100 €
G 1359 56ca	sans objet	100 €
G 1355 4a 64ca	sans objet	464 €
G 1349 62ca	sans objet	100 €
G 1353 5a 55ca	sans objet	555 €

Le Président,